Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : *MENE1705635A*

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 modifié par un arrêté du 8 janvier 2010 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « secteur sanitaire et social, médico-social » en date du 15 décembre 2016,

Arrête :

Art. 1er. – Il est créé la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement en **annexe Ia** et **annexe Ib** au présent arrêté.

Art. 3. – La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de seize semaines définie en **annexe II** au présent arrêté.

Art. 4. – Cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle est organisée en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon les modalités fixées par le règlement d'examen figurant en **annexe IIIb** au présent arrêté.

Les unités constitutives du diplôme et la définition des épreuves sont fixées respectivement en **annexe IIIa** et en **annexe IV** au présent arrêté.

Art. 5. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Art. 6. – La première session de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2019.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 novembre 2007 portant définition du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » aura lieu en 2018 avec une session de rattrapage en 2019 pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente. A l'issue de cette session, l'arrêté du 22 novembre 2007 précité est abrogé.

Art. 7. – La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale
de l'enseignement scolaire,
F. Robine

ANNEXE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

RÉFÉRENTIEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Accompagnant éducatif petite enfance

SOMMAIRE

ANNEXE I **Référentiels du diplôme**

I-a Référentiel des activités professionnelles

I-b Référentiel de certification

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE II **Période de formation en milieu professionnel**

ANNEXE III **Modalités de certification**

III-a Unités constitutives du diplôme

III-b Règlement d'examen

ANNEXE IV **Définition des épreuves**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

ANNEXE Ia

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.
Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.
Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :
- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;
- …

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est dénommé différemment selon les contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs	Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans	Domicile
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Assistant éducatif petite enfance Adjoint/agent d'animation	Auxiliaire petite enfance Agent social Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Assistant éducatif petite enfance	Garde d'enfant à domicile Assistant maternel Employé à domicile Employé familial auprès d'enfant

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :
- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe.... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel

1. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	
1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation	
Tâches	▪ Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant ▪ Identification des désirs de l'enfant ▪ Adaptation et aménagement d'un environnement favorable au jeu libre et à l'expérimentation
1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil	
Tâches	▪ Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant ▪ Recueil des souhaits de l'enfant ▪ Identification des ressources mobilisables et des contraintes ▪ Sélection des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil ▪ Adaptation et installation de l'activité ▪ Animation de l'activité ▪ Remise en place des espaces et rangement du matériel

Résultats attendus :

- Prise en compte du développement psycho affectif et psycho moteur de l'enfant, ses souhaits, ses demandes
- Prise en compte des habitudes familiales
- Prise en compte du contexte d'accueil, des ressources matérielles et des ressources humaines mobilisables
- Respect du libre-choix de l'enfant
- Respect des capacités, de l'expression et de la créativité de l'enfant
- Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire
- Attitude favorisant la libre activité de l'enfant, l'ouverture au monde et la connaissance
- Intervention ou non-intervention selon la situation, régulation des relations au sein du groupe
- Partage des observations des enfants et du déroulement des activités
- Organisation temporelle, spatiale et matérielle adaptée en tenant compte des besoins d'intimité de l'enfant
- Mise en place des moyens de protection et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur
- Attitude réflexive

2. PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE

2.1 Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages	
Tâches	▪ Ecoute et observation des expressions corporelles de l'enfant ▪ Préparation, installation de l'espace des soins du quotidien de l'enfant et remise en état ▪ Réalisation des soins pour : · l'hygiène et le confort · l'alimentation · le repos ▪ Accompagnement de l'apprentissage des gestes du quotidien ▪ Repérage des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance
2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant	
Tâches	▪ Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) : · prise de connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant · vérification de l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI ... ▪ Participation à l'application des protocoles d'urgence : · réalisation des gestes de premiers secours · transmission aux personnes/services compétents

Résultats attendus :

- Accompagnement vers l'autonomie en respectant le rythme de l'enfant et son intimité
- Prise en compte de la singularité de l'enfant et des conditions d'accueil
- Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire
- Prise en compte des observations réalisées pendant les soins afin d'adapter la prise en charge quotidienne de l'enfant
- Respect des règles d'hygiène professionnelle et de sécurité
- Réponses adaptées aux besoins physiologiques de l'enfant
- Respect des protocoles dans la limite de ses compétences

3. INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS

3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille	
Tâches	▪ Participation à l'arrivée et au départ des enfants ▪ Echange d'informations avec la famille ▪ Transmission d'informations par oral et /ou par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant

Résultats attendus :

- Attitude bienveillante et adaptée à l'interlocuteur sans jugement de valeur
- Respect de la vie privée des personnes et des habitudes de vie
- Réponses en adéquation avec les demandes
- Transmission écrite ou orale adaptée
- Repérage des limites de compétences et orientation éventuelle vers d'autres professionnels

3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels	
Tâches	▪ Identification de sa fonction dans un réseau, un établissement, un service, une équipe ▪ Identification et sollicitation des professionnels ressources ▪ Partage d'informations issues de ses observations ▪ Transmission d'informations par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant ▪ Participation à une réunion de travail ▪ Participation à une analyse de pratique ▪ Contribution à la professionnalisation d'un stagiaire CAP AEPE

Résultats attendus :

- Prise en charge individualisée de l'enfant
- Repérage des limites de compétences
- Transmission écrite ou orale adaptée aux situations, aux destinataires et au degré d'urgence
- Mobilisation des professionnels ressources
- Respect du positionnement professionnel
- Accompagnement adapté du stagiaire
- Attitude réflexive

Moyens et ressources pour l'ensemble des activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel
· Fiche de rythme de l'enfant · Habitudes de vie de l'enfant · Choix éducatifs des parents · Cahier de transmissions · Echanges avec les parents et les autres professionnels · Projet d'accueil · Projet d'établissement · Règlement intérieur · Fiches de postes · Règlementation relative aux aires de jeux, aux équipements de jeux, au matériel éducatif de motricité · Ressources documentaires · Locaux équipés et matériels conformes à la réglementation · Matériel de sécurité et de protection · Produits d'hygiène corporelle et d'entretien · Protocoles de soins, de préparation des biberons, de conservation et de remise en température · Emploi du temps des activités de l'enfant · Emploi du temps des professionnels · Protocole d'accueil individualisé · Protocoles d'urgence et protocoles de signalement : au niveau local, départemental ou national · Consignes et plan d'évacuation

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel

4. EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE

4.1 Assistance pédagogique au personnel enseignant	
Tâches	▪ Installation des ateliers, remise en état des lieux après les activités pédagogiques ▪ Aide à la réalisation de l'activité d'un atelier ▪ Préparation et installation matérielle des supports pédagogiques ▪ Animation et surveillance d'un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence ▪ Participation à l'instauration des habitudes et règles de vie de classe ▪ Participation à l'accompagnement des enfants dans leurs sorties sur le temps scolaire ▪ Participation à la surveillance de la récréation sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence
Résultats attendus : · Respect des consignes et du déroulement des activités pédagogiques décidées par l'enseignant · Respect des capacités, de l'expression et de la créativité de l'enfant · Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire · Mise en place des moyens de protection et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur · Régulation des relations au sein du groupe · Partage des observations des enfants et du déroulement des activités · Attitude réflexive	
4.2 Activités de remise en état des matériels et des locaux	
Tâches	▪ Participation aux travaux collectifs de l'école : rangement de la bibliothèque, préparation de fêtes, gestion des réserves de matériel… ▪ Nettoyage quotidien des locaux, des sanitaires ▪ Participation à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires
Résultats attendus : · Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie · Prise en compte du développement durable (écogestes...) · Respect des procédures, des protocoles, des dosages, des niveaux de consommation... · Respect de la planification · Renseignement des documents de traçabilité · Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités	

Moyens et ressources pour l'ensemble des activités en école maternelle
· Projet d'école · Projet éducatif territorial · Projet pédagogique de l'enseignant · Fiches de postes · Locaux équipés et matériels conformes à la réglementation · Matériel de sécurité et de protection · Réglementation relative aux aires de jeux, aux équipements de jeux, au matériel éducatif de motricité · Produits et matériels d'entretien · Equipements de protection collective et individuelle · Extrait de cahier des charges · Protocoles, procédures · Fiches techniques matériels et produits · Documents de traçabilité

5. EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM

5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

Tâches	▪ Prise de connaissance du projet ▪ Participation aux échanges lors des réunions de travail ▪ Participation au suivi du projet d'accueil ▪ Proposition d'adaptations

Résultats attendus :

- Projet d'accueil en adéquation avec les besoins de l'enfant et les attentes des parents
- Appropriation du projet d'accueil
- Proposition d'ajustements

Moyens et ressources pour les activités en EAJE et en ACM

- Projet d'établissement
- Rapport d'activités
- Contextes professionnels
- Compte rendu de réunion
- Fiches de postes

6. EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel	
Tâches	▪ Identification des attentes des parents et échange sur les habitudes de l'enfant ▪ Présentation des ressources mobilisables : le logement, son équipement, les lieux ressources… ▪ Présentation des activités envisagées ▪ Rédaction du projet d'accueil ▪ Renseignement du contrat de travail avec les parents employeurs ▪ Elaboration d'un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel
6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant	
Tâches	▪ Identification des dangers ▪ Repérage des risques ▪ Mise en place des moyens de protection et de sécurité

Résultats attendus :

- Respect du dispositif de l'agrément (cadre réglementaire) et des consignes relatives à la sécurité au domicile des AMA
- Respect des termes de la convention collective nationale de travail des AMA et du particulier employeur
- Logement conforme à la règlementation en matière de sécurité
- Projet d'accueil adapté à l'enfant : modalités de la période d'adaptation
- Conditions d'accueil en cas de maladie/accident, activités prévues…
- Mise en place des moyens de protection et de sécurité

6. 3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
Tâches	▪ Entretien du logement, des équipements et des matériels

Résultats attendus :

- Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- Prise en compte du développement durable (éco-gestes...)
- Respect des protocoles, des dosages, des niveaux de consommation...
- Respect de la planification

6.4 Elaboration des repas	
Tâches	▪ Elaboration de menus équilibrés adaptés aux enfants ▪ Approvisionnement, entreposage des denrées et des plats préparés ▪ Productions culinaires

Résultats attendus :

- Approvisionnement conforme aux préparations envisagées et au budget alloué
- Zones de stockage et d'entreposage organisées de façon rationnelle et respectant les principes d'hygiène et de sécurité
- Gestion des stocks en milieu familial
- Respect de l'hygiène, de la sécurité
- Présentation soignée et appétissante des préparations culinaires
- Préparations conformes aux attendus quantitatifs et qualitatifs et aux besoins de l'enfant

Moyens et ressources pour l'ensemble des activités spécifiques au domicile

- Contrat de travail
- Planning d'accueil
- Modèle de projet d'accueil
- Lieux ressources
- Plan de logement, mobilier, équipements
- Descriptifs techniques des moyens de protection et de sécurité, notices d'utilisation
- Textes réglementaires
- Produits et étiquetage
- Zone de stockage ou d'entreposage
- Matériels de conservation (réfrigérateur, congélateur)
- Denrées alimentaires, préparations culinaires élaborées à l'avance, plats préparés en milieu familial
- Budget alloué pour les achats
- Lieux d'approvisionnement
- Cuisine équipée et notices d'utilisation des matériels
- Consignes et habitudes des parents
- Recettes, fiches techniques
- Tenue professionnelle adaptée

ANNEXE Ib

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- Compétences
- Savoirs associés

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance

Le référentiel de certification s'articule autour de compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel et de compétences spécifiques à chaque contexte :

- **Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :**

Compétences communes transversales :

T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée

T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

T5 - Organiser son action

Compétences communes de réalisation :

RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

- **Compétences spécifiques aux secteurs d'activité**

RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

RS5 – Elaborer des repas

COMPETENCES COMMUNES TRANSVERSALES

Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation

T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

➢ **Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Identifier et respecter ses obligations règlementaires et contractuelles Intervenir en respectant les limites de ses compétences Identifier les personnes et les lieux ressources Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques professionnels	Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention	Le rôle de l'Etat dans le secteur de la famille et de l'enfance Les services territoriaux dans le secteur de la famille et de l'enfance Cadre juridique de l'enfant et de la famille L'école maternelle, les structures d'accueil du jeune enfant, les modes d'accueil, les lieux ressources Les rôles et missions des personnels, positions hiérarchique et fonctionnelle Le cadre réglementaire : chartes, lois, règlements Les différents projets : projets d'établissement, de service, éducatif… Législation en faveur des personnes handicapées : notion d'inclusion, acteurs participant à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap	• Décrire l'organisation et énoncer les missions des institutions qui régissent le secteur de l'enfance, tels que la PMI, l'ASE, l'enseignement, • Définir les notions essentielles de droit relatives au domaine de l'enfance, comme les différentes formes d'union, la filiation l'autorité parentale, la protection de l'enfance • Pour une situation donnée, relever le rôle des différents acteurs (structures et professionnels) • Illustrer par des exemples la prise en compte des cinq dimensions du développement du jeune enfant dans l'intervention au quotidien des professionnels • Présenter le fonctionnement réglementaire d'une structure d'accueil du jeune enfant dans une situation donnée • Présenter la notion d'inclusion

		Les enjeux de la prévention Les acteurs de la prévention	• Enoncer les acteurs qui participent à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap • Identifier les principaux éléments de la législation du travail applicable au titulaire du CAP AEPE • Identifier les enjeux humains, économiques et sociétaux • Identifier les acteurs de la prévention et leur rôle

➢ **Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Repérer et identifier les acquis et les aptitudes de l'enfant Consulter les documents de liaison	Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles	Le développement global, interactif et dynamique de l'enfant Les sphères du développement de l'enfant : physique, cognitif, affectif, social, émotionnel Les rythmes de l'enfant L'organisation générale du corps humain Les appareils locomoteur, urinaire et digestif Les organes des sens, l'évolution du système nerveux Le handicap : notion, définition, types de handicap	Dans une approche globale du jeune enfant, pour une situation donnée : • Décrire les sphères du développement de l'enfant sous les aspects affectif, social, physique, cognitif et émotionnel • Citer les 5 dimensions primordiales du développement global, interactif et dynamique de l'enfant avant 3 ans • Décrire les types de handicap les plus fréquemment rencontrés

➢ **Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Repérer le contexte de l'activité : lieu, équipement, matériel, produits disponibles Exploiter les ressources techniques	Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles	Règlementations relatives aux aires de jeux, aux équipements, au matériel éducatif et pédagogique Les critères de choix des produits et matériels : - les produits de soin et la peau du jeune enfant - les produits et matériel d'activités de jeux et de loisirs et les courants éducatifs - les produits d'entretien et la notion du développement durable Organisation spatiale des locaux	Décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sécurisant pour les enfants dans le respect des normes et des règlementations en vigueur Dans une ou des situations données : • Justifier le choix des produits par la physiologie de la peau du jeune enfant ; • Justifier le choix des produits et matériels de jeux et de loisirs par leurs intérêts éducatifs • Justifier le choix des produits d'entretien en fonction des caractéristiques des matériels et équipements, et de leurs modes d'action chimique dans le cadre d'une démarche de développement durable • Présenter le fonctionnement des matériels et équipements utilisés

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée

➢ **Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : - rôle des parents ; - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap) Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie · Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, · Les valeurs, les normes et les règles professionnelles Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants • appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé • appliquer les obligations liées à sa fonction : · en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, · en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)

➢ **Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Mettre en place des moyens de prévention d'incidents, d'accidents pour l'enfant · Identifier les risques pour l'enfant · appliquer les normes de sécurité Mettre en place une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique : · identifier les risques professionnels et particulièrement ceux liés à l'activité physique · observer et analyser la situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues · participer à la maîtrise du risque en mettant en œuvre des mesures de prévention collectives et individuelles	Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel Pertinence des moyens de prévention et de protections Respect des normes de sécurité Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques	Les principaux risques du secteur d'activité (accidents domestiques, accidents de la voie publique, accidents du travail, maladies professionnelles) La prévention des risques liés à l'activité physique (formation PRAP Petite Enfance) Règles de rangement des produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène, des médicaments ou trousse d'urgence Origine et prévention des biocontaminations : - les principaux types de microorganisme - les différentes flores - les voies de transmission et de pénétration - l'hygiène professionnelle - la vaccination des enfants et des professionnels Les mesures de protection collective (matériels, organisation du travail) et de protections individuelles (EPI)	Dans une situation donnée, • Citer les risques principaux pour l'enfant et les risques du métier • Enoncer les critères de rangement en fonction des produits • Enoncer les règles de sécurité et d'hygiène pour le rangement • Indiquer des exemples de micro-organismes responsables de maladies et/ou bénéfiques à l'homme • justifier les mesures de prévention des biocontaminations • justifier les étapes des protocoles mis en place • adapter la tenue professionnelle et le lavage des mains et en justifier les choix • indiquer les enjeux de santé publique et les intérêts de la vaccination des enfants et des professionnels • décrire les principes de la vaccination : mécanisme physiologique et règlementation relative à la vaccination • mettre en œuvre des démarches qui font participer l'enfant à sa propre sécurité

➢ **Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Evaluer le déroulement et les résultats de ses activités Expliciter son intervention en présentant les choix effectués Proposer et mettre en œuvre des solutions de remédiation	Repérage d'éléments d'observation objectifs Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences	Notions d'évaluation et d'auto-évaluation Démarche d'analyse de pratique	Dans une situation donnée, • analyser sa pratique professionnelle (auto-évaluation) • analyser sa pratique avec d'autres professionnels afin de prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses représentations

T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

➢ **Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Ecouter l'enfant Faire exprimer les besoins et les attentes de l'enfant Expliquer à l'enfant les évènements et les décisions qui peuvent avoir une influence sur lui Susciter ou répondre à un processus d'interactions non-verbales et verbales Etablir des repères verbaux et non verbaux permettant la sécurisation de l'enfant Mettre en œuvre des techniques de portage et de mobilisation qui rassurent l'enfant	Intervention et attitude adaptée pour amener l'enfant à participer au soin et à l'activité Utilisation d'un vocabulaire suscitant l'acquisition du langage Adaptation du mode de relation à la situation de l'enfant : portage, toucher, contact visuel ou parole	Processus de séparation et de socialisation La stimulation de la communication Le développement du langage	Enoncer et décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'enfant et en repérer les obstacles Proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre, aux cultures…

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

➢ **Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Créer une situation d'échange avec la famille Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille Favoriser les échanges entre les familles Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille	Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation	Les situations de communication entre les familles et les professionnels	Dans une situation donnée, • analyser la variété des situations de communication • expliciter les fonctions de la communication • repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisants, freins) • proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile

➢ **Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Discerner les informations à transmettre Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions Participer à une réunion de travail	Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer	Les formes de communication et les outils de communication professionnelle	Enoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques… Dans une situation donnée ; • identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle) • utiliser les outils de communication usuels

T5 - Organiser son action

- **Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail**
- **S'adapter à une situation imprévue**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
	Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant	**Connaissances**	**Indicateurs d'évaluation**
Déterminer les priorités Etablir une chronologie de ses activités Réorganiser son activité ou celle des enfants en fonction de nouvelles contraintes Appliquer les protocoles d'urgence	Prise en compte des ressources et des contraintes Lecture d'un planning d'activités Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service Prise d'initiative dans la limite de ses compétences	Les outils de planification	Dans une situation donnée, • identifier les activités à effectuer dans un outil de planification ou définir les activités à effectuer et les hiérarchiser • énoncer les protocoles d'urgence à appliquer • énoncer les procédures d'information à mettre en place en cas d'urgence

- **Suivre l'état des stocks**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
	Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention	**Connaissances**	**Indicateurs d'évaluation**
Tenir à jour l'état de stocks de matériel et de produits Signaler les besoins et leur évolution	Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies	Les outils de gestion des stocks	Indiquer la fonction et l'utilisation des différents outils de gestion. A partir d'une situation donnée, · définir la notion de stock · justifier les quantités et la rotation d'un stock

COMPETENCES COMMUNES DE REALISATION
Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation

RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

➢ **Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
	Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfants Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés	**Connaissances**	**Indicateurs d'évaluation**
Installer un espace pour une activité en tenant compte des besoins d'intimité du/des enfant (s) Préparer les matériels, jeux, locaux destinés aux activités de jeux et de loisirs		Les différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant Les conditions favorisant l'émergence d'activités libres et spontanées	A partir d'une situation donnée, présenter et justifier le choix des activités libres proposées

RC2. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

➢ **Préparer l'activité d'éveil**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Sélectionner des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil Préparer les matériaux, matériels et les locaux	Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité Exploitation des lieux, des équipements, des évènements Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité	Les activités créatives et d'éveil culturel, telles que par exemple : éveil musical, conte, lecture, expression corporelle, expression artistique, jeux…	A partir d'une situation, présenter et justifier le choix du jeu ou de l'activité

➢ **Animer l'activité d'éveil**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Favoriser l'adhésion de l'enfant en adoptant une attitude respectueuse et encourageante Solliciter la participation de l'enfant sans le contraindre Gérer le groupe d'enfants Interagir avec l'enfant en adoptant une attitude vigilante et soutenante pendant l'activité Remettre en place les espaces et rangement du matériel	Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu Attitude de soutien sans entrave ni sur incitation Intervention en fonction du déroulement de l'activité Rangement du matériel et remise en état des espaces Signalement du matériel défectueux et manquant	La gestion de groupe : la communication, les différents modes d'animation	A partir d'une situation donnée, • Identifier les éléments facilitateurs et perturbateurs du déroulement de l'activité • Présenter différents modes d'animation et justifier les choix • Enoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux enfants y compris les situations de tension et de conflit • Proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit et pour prendre en compte l'expression des émotions

RC3. Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

- **Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant**
- **Dispenser des soins liés à l'alimentation**
- **Dispenser des soins liés à l'élimination**
- **Dispenser des soins liés au sommeil**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Repérer les premiers signes d'inconfort relatifs aux besoins physiologiques et réagir de manière adaptée · Aménager et sécuriser l'espace pour la réalisation du soin · Installer et mobiliser l'enfant en respectant les principes d'ergonomie et de manutention · Réaliser le soin dans le respect des règles d'hygiène · Entretenir et remettre en état l'espace après un soin Accompagner et encourager dans l'apprentissage de la toilette et de l'habillage, du repas partagé, de la propreté	Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant Respect des règles d'hygiène et de sécurité Respect des normes en vigueur Respect des habitudes et des attentes familiales Respect des protocoles, des fiches techniques Respect de la pudeur de l'enfant Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant Attitude favorisant la découverte progressive des aliments Respect des rituels d'endormissement de l'enfant	Notions de pédagogie active Le portage, l'installation et la mobilisation de l'enfant L'habillage et le déshabillage de l'enfant La toilette du visage et des mains Les soins liés à l'élimination urinaire et fécale, à l'acquisition et au maintien de la continence Les conditions favorables à l'endormissement et au réveil, la réfection du lit non occupé La mort inattendue du nourrisson La préparation d'un biberon et l'alimentation lactée La distribution des repas, l'aide à la prise de repas et à l'hydratation régulière L'entretien des espaces spécifiques aux soins	Dans une situation donnée, • identifier le rôle « moteur » de toute situation éducative lors des soins du quotidien • justifier les étapes des protocoles mis en place • Justifier les comportements et les techniques à mettre en œuvre • maitriser la technique et justifier son choix • justifier l'accompagnement et les encouragements en lien avec les apprentissages de l'enfant • identifier les conditions qui favorisent l'éducation à la santé et l'hygiène de l'enfant • indiquer les facteurs de risque et les moyens de prévention de la mort inattendue du nourrisson

RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

➢ **Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Identifier les signes d'urgence, des signes d'alerte Repérer les signes physiques ou psychosomatiques, les changements de comportement susceptibles d'évoquer un mal-être, une maltraitance Transmettre les éléments observés	Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné Fidélité de la transmission des éléments observés Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes	Notions de bientraitance et de maltraitance L'hyperthermie Les maladies infectieuses et parasitaires de l'enfant Les transmissions Processus de recueil des informations préoccupantes	Définir les notions de bientraitance et de maltraitance, repérer les facteurs pouvant être à l'origine de maltraitance Dans une situation donnée, • identifier les signes et comportements qui pourraient être révélateurs d'un trouble dans le développement de l'enfant • identifier d'éventuels signes de maltraitance en concertation avec le, les responsables(s) du milieu d'accueil • présenter les principales maladies contagieuses et parasitaires de l'enfant, les signes cliniques, l'agent responsable et les mesures de protection • agir dans la limite de ses compétences • alerter, transmettre les informations aux parents ou aux autorités compétentes

➢ **Participer à l'application des protocoles d'urgence**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Réaliser les gestes de premiers secours : PSC1 ou SST Transmettre les informations aux parents et personnes habilitées	Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences	Formation PSC1 ou SST	Appliquer les procédures et les gestes adéquats face aux situations de malaise ou d'urgence dans la limite de ses compétences

➢ **Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Prendre connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant notamment l'enfant en situation de handicap Vérifier dans le cadre de son intervention l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI	Respect du PAI Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI	Le projet d'accueil individualisé	Indiquer l'objectif du PAI, la procédure de mise en place Repérer les composantes du PAI Enoncer les facteurs de risque de non-respect du PAI dans une situation donnée

COMPETENCES DE REALISATION SPECIFIQUES

Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation

RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

- Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique
- Participer à la réalisation d'une activité pédagogique

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Identifier les informations utiles à l'activité pédagogique Mettre en place un espace favorable au bon déroulement de l'activité en lien avec les préconisations de l'enseignant Préparer et installer les supports pédagogiques prévus par l'enseignant Animer et surveiller un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence Remettre en état les lieux après une activité pédagogique	Respect du projet pédagogique de l'enseignant Aménagement de l'espace adapté à l'activité proposée et aux contraintes imposées par les locaux en lien avec les préconisations de l'enseignant Rangement rationnel et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité Respect des principes de base lors des manutentions d'objets (PRAP) Respect des règles de vie de classe Qualité des productions réalisées par les professionnels Respect des procédures Vérification de la qualité du résultat	Le projet d'école et le projet pédagogique Le plan personnalisé de scolarisation (PPS) La double hiérarchie en école maternelle Le projet éducatif territorial Le temps scolaire et périscolaire	Dans une situation donnée, • énoncer les composantes du projet d'école et du projet pédagogique • énoncer la procédure de mise en place d'un PPS • citer les éléments obligatoires figurant dans un PPS • expliquer la notion de double hiérarchie pour les ATSEM • illustrer par des exemples les activités relevant du temps scolaire et du temps périscolaire

➢ **Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Identifier les dangers Inciter les enfants à respecter les règles de sécurité Appliquer la règlementation spécifique aux sorties scolaires et aux récréations Signaler les incidents	Respect des consignes de sécurité Respect du projet pédagogique de l'enseignant Respect de la règlementation Réaction adaptée à la situation Communication adaptée avec les autres accompagnateurs	Les mesures de sécurité dans les écoles maternelles La règlementation lors des sorties scolaires	Dans une situation donnée, identifier le rôle de l'ATSEM pour le respect des mesures de sécurité et de la règlementation lors des récréations et des sorties scolaires

RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

➢ **Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements**
➢ **Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Réaliser le dépoussiérage, le nettoyage et le bionettoyage des locaux et des sanitaires dans le respect des protocoles Remettre en état après utilisation et ranger les matériels d'entretien Ranger les espaces de vie collective et contribuer à leur mise en valeur Assurer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets	Respect de la fréquence des opérations Choix correct du matériel, des produits Respect des protocoles Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie Qualité du résultat	Techniques de dépoussiérage manuel et mécanique Techniques de lavage manuel des sols et des surfaces, équipement et vaisselle Techniques de bionettoyage des locaux, équipements et matériels Techniques d'entretien du linge	Définir les termes : nettoyage, désinfection, bionettoyage Dans une situation donnée, • Appliquer le protocole • Préciser les critères de choix d'une technique en fonction de la nature du support, de la nature et de la quantité des salissures, du résultat attendu • Justifier les étapes des protocoles mis en place • Maitriser la technique et justifier son choix

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

- Identifier les attentes des parents
- Présenter le projet d'accueil
- Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Echanger sur les habitudes de l'enfant : repos, jeux et sorties, alimentation, changes et acquisition de la propreté Echanger sur les choix éducatifs Présenter les activités envisagées Présenter les ressources mobilisables : logement, équipement, matériel de puériculture, lieux ressources… Adapter le projet d'accueil Formaliser le contrat de travail avec les parents employeurs Elaborer un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel	Prise en compte des vœux éducatifs des parents Projet d'accueil adapté à l'enfant Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel) Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle	Le projet d'accueil La procédure d'agrément Le contrat de travail et ses annexes Les conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur L'assurance responsabilité civile professionnelle	Dans une situation donnée, • indiquer les démarches administratives liées au statut d'assistant maternel • présenter les éléments d'un projet d'accueil • préciser le rôle du contrat de travail, indiquer les éléments qui le constituent • repérer les droits et obligations du salarié et de l'employeur • indiquer l'intérêt de l'assurance responsabilité civile professionnelle

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

➢ **Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
	Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable	**Connaissances**	**Indicateurs d'évaluation**
Réaliser l'achat de matériel et de produits adaptés au domicile et à la garde d'enfant en fonction du budget disponible Réaliser le dépoussiérage, le nettoyage, le bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP) Choix correct du matériel, des produits Respect de la fréquence des opérations Respect des protocoles Qualité du résultat	La prévention du risque toxicologique en milieu familial : exposition aux risques, critères de choix des produits d'entretien Techniques d'entretien du logement Techniques d'entretien des appareils ménagers	Dans une situation donnée, • repérer le risque chimique lié à l'utilisation de produits d'entretien • justifier le choix des produits • maitriser la technique et justifier son choix

RS5 - Elaborer des repas

➢ **Concevoir des repas**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Elaborer des menus équilibrés adaptés aux enfants Réaliser des achats alimentaires en conséquence	Menus proposés équilibrés Respect des étapes de la diversification alimentaire Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix	Les sources nutritionnelles : - nature, rôle et principales propriétés des constituants alimentaires - les groupes d'aliments - principe de l'équilibre nutritionnel Evolution des besoins alimentaires en fonction de l'âge L'équilibre alimentaire Comportements et habitudes alimentaires Prévention des risques microbiologiques et toxicologiques lors de l'achat des produits alimentaires Les formes de commercialisation des produits alimentaires et leur étiquetage Les allergies alimentaires (arachide) et intolérances alimentaires (gluten et protéines du lait de vache) Les régimes alimentaires	A partir d'une situation donnée, • indiquer les rôles majeurs des constituants alimentaires nécessaires au fonctionnement de l'organisme • indiquer les principes pour maintenir l'équilibre nutritionnel • présenter les principes de la diversification alimentaire • présenter les précautions à prendre pour garantir la qualité sanitaire des aliments • énoncer les différentes formes de commercialisation • justifier l'achat de produits par les mentions présentes sur l'étiquette • indiquer les mesures à respecter en cas d'allergies alimentaires • différencier les régimes alimentaires relevant de prescription médicale de ceux relevant de choix familiaux • proposer des menus adaptés aux régimes

➢ **Préparer des repas en milieu familial**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	**Indicateurs d'évaluation**
Utiliser des produits frais, prêts à l'emploi, surgelés… Réaliser des préparations Entreposer et conserver les denrées fraîches ou surgelées, les préparations culinaires	Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation Conditionnements adaptés pour la conservation Choix et utilisations corrects des denrées Choix et utilisations corrects des matériels Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emplois Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie Respect du temps imparti Résultat conforme aux critères organoleptiques	Prévention des risques microbiologiques lors du stockage, de la conservation et de la préparation des produits alimentaires Les intoxications alimentaires Techniques de préparation de repas : - Préparation des produits alimentaires - Différentes cuissons - Différentes fabrications de pâtes, crèmes, sauces… - Préparations mixées - Utilisation de produits prêts à l'emploi Qualité organoleptique des préparations	Justifier les pratiques professionnelles en fonction des risques de contamination des aliments Pour chaque type de techniques : • justifier le choix du matériel, des produits et du mode de cuisson • énoncer les critères de qualité de la préparation • justifier les précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments • énoncer et justifier les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson Pour la conservation des aliments : • Indiquer les précautions à prendre en matière d'entreposage des produits alimentaires et des produits non alimentaires • Indiquer les altérations courantes des produits d'origine animale et d'origine végétale • Justification des mesures à adopter en présence d'un aliment altéré Indiquer les critères de qualité organoleptique

➢ **Servir un repas en milieu familial**

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
	Respect des besoins et du rythme de l'enfant	**Connaissances**	**Indicateurs d'évaluation**
Mettre en place les conditions favorables à la prise du repas Mettre en attente de service les repas, remettre en température Dresser et servir des portions, des plats Desservir l'espace repas	Disposition rationnelle et sécurisée des espaces Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance Choix et utilisation corrects des matériels Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable Respect de la température des aliments Respect de la durée des repas Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés	Fonction sociale des repas Conditions optimales de prise des repas Maintien et remise en température La gestion des restes	Identifier les éléments favorisant l'appétit Enoncer les facteurs qui concourent à mettre en valeur les préparations culinaires Distinguer les restes à conserver et ceux à éliminer Entreposer les restes en respectant les règles d'hygiène

ANNEXE II

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Objectifs

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent :
- d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

2 – Modalités

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire

La formation en milieu professionnel du CAP **Accompagnant éducatif petite enfance** a une durée de seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale.

La formation en milieu professionnel se déroule dans les établissements et services d'accueil de la petite enfance : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins **de 3 ans.**

Au cours de leur formation, les candidats de la voie scolaire accomplissent au moins trois périodes de formation en milieu professionnel. Ces périodes de formation sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP **Accompagnant éducatif petite enfance** dans des situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

Au moins huit semaines de formation en milieu professionnel sont obligatoirement effectuées en dernière année de formation :
- une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans) ;
- une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Pour les PFMP qui se déroulent au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :
- l'assistant maternel est agréé par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
- l'assistant maternel a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) ou est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :
- délivrance de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans ;
- le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans ;
- ou le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Au sein d'une équipe sanitaire, sociale, médico-sociale, socio-éducative ou éducative, sous la responsabilité du tuteur, l'élève est amené à conduire :
- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Les activités proposées peuvent aller de la participation jusqu'au travail en toute autonomie.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

La recherche des organismes d'accueil est menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, coordonnée par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles, ce qui n'exclut pas une participation des élèves à cette recherche sous réserve que celle-ci soit préparée.

L'organisation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte l'accompagnement pédagogique de l'élève dans les différentes étapes de préparation, de déroulement et d'exploitation pédagogique de cette période ainsi que la qualité de la relation entre l'établissement et l'organisme d'accueil.

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent faire l'objet d'une planification visant à assurer la cohérence de la formation. La répartition précise dans le temps est laissée à l'initiative des établissements pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

Un membre de l'équipe pédagogique, de préférence le/la professeur(e) référent(e) fixe avec le tuteur/la tutrice les activités qui sont confiées à l'élève. Ces activités font référence aux objectifs de formation exprimés en compétences à développer ou à acquérir, à la progression pédagogique et aux éventuels travaux réglementés. Les activités professionnelles identifiées sont formalisées dans l'annexe pédagogique de la convention des PFMP qui établit également les modalités d'accompagnement, de suivi et d'évaluation de l'élève.

Pour chaque période de formation, une attestation doit être remplie par le responsable de l'établissement d'accueil.

Le représentant légal de l'établissement de formation atteste de la conformité des lieux de PFMP.

Un candidat, qui, pour une raison majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel, peut être autorisé par le Recteur à se présenter à l'examen, le jury étant informé de la situation.

2.2- Candidats relevant de la voie de l'enseignement à distance

Les modalités et la durée de la formation en milieu professionnel sont identiques à celles des candidats de la voie scolaire.

2.3. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

La formation par apprentissage fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel.

Les lieux d'apprentissage sont des structures collectives d'accueil de jeunes enfants ou organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.
- délivrance de l'agrément pour les organismes de service à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans ;
- le maître d'apprentissage est titulaire d'un CAP Petite enfance (arreté du 22/11/2007) ou du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans
- ou le maître d'apprentissage est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Il est important que les divers aspects de la formation en milieu professionnel soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.117-5-1 du code du travail sera mis en application.

2.4. Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel (16 semaines) s'ajoute aux durées de la formation dispensée dans le centre de formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées en milieu professionnel sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

b) Candidat en situation de perfectionnement

Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Pour les candidats positionnés par décision du recteur (décret n°95-663 du 9 mai 1995 modifié) la durée minimale de la formation en milieu professionnel est de 8 semaines.

2.5. Autres candidats

Pour l'épreuve EP1, les candidats doivent réaliser une PFMP en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, d'une durée minimale de quatre semaines consécutives ou non dans les trois années précédant la session d'examen. Les assistants maternels agréés et gardes à domicile sont dispensés de cette PFMP pour présenter cette épreuve mais doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 12 semaines.

Pour l'épreuve EP2, une PFMP d'au moins quatre semaines consécutives ou non dans les trois années précédant la session d'examen ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour se présenter à l'épreuve.

Les lieux des PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2 seront distincts.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, doivent réaliser 16 semaines de PFMP dont :
- 8 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans ;
- 8 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans).

ANNEXE IIIa

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME - UNITES PROFESSIONNELLES

BLOC n°1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT			
Groupes d'activités	**Compétences**		**Unités**
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES **PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE**	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte	Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	**UP 1** **ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT**
		Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	
		Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	
	Adopter une posture professionnelle adaptée	Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention	
		Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	
		Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	
	Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	
	Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	Préparer l'activité d'éveil	
		Animer l'activité d'éveil	
	Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant	
		Dispenser des soins liés à l'alimentation	
		Dispenser des soins liés à l'élimination	
		Dispenser des soins liés au sommeil	
	Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	
		Participer à l'application des protocoles d'urgence	
		Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	

BLOC n°2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF			
Groupes d'activités	**Compétences**		**Unités**
INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS **EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE** **EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM**	Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	Communiquer avec l'enfant de manière appropriée	**UP 2** **EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF**
		Participer à l'acquisition du langage	
	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil	
		Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	
	Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique	
		Participer à la réalisation d'une activité pédagogique	
		Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques	
	Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements	
		Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires	

BLOC n°3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL			
Groupes d'activités	**Compétences**		**Unités**
EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	Organiser son action	Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail	**UP 3** **EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL**
		S'adapter à une situation imprévue	
		Suivre l'état des stocks	
	Négocier le cadre de l'accueil	Identifier les attentes des parents	
		Présenter le projet d'accueil	
		Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil	
	Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	
	Elaborer des repas	Concevoir des repas	
		Préparer des repas en milieu familial	
		Servir un repas en milieu familial	

Prévention-Santé-Environnement	Coef. 1

L'épreuve de Prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

EG1	Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	Coef. 3

L'épreuve de Français, Histoire-géographie et Enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG2	Mathématique – Sciences physiques et chimiques	Coef. 2

L'épreuve de Mathématiques – Sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG3	Education physique et sportive	Coef. 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Epreuve facultative de Langue vivante

L'épreuve facultative de Langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

ANNEXE IIIb

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle ***Accompagnant éducatif petite enfance***			**Scolaires** (établissements publics et privés sous contrat) **Apprentis** (CFA et sections d'apprentissage habilités) **Formation professionnelle continue** (établissements publics)		**Scolaires** (établissements privés hors contrat) **Apprentis** (CFA et sections d'apprentissage non habilités) **Formation professionnelle continue** (établissements privés) **Enseignement à distance - candidats libres**	
Épreuves	***Unités***	***Coef.***	**Mode**		**Mode**	**Durée**
Unités professionnelles						
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	**UP1**	**7**(1)	CCF(2)		Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	**UP2**	**4**	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	**UP3**	**4**	CCF		Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	**UG1**	**3**	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h15mn
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	**UG2**	**2**	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive	**UG3**	**1**	CCF		ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	**UF**		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

(1) Dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)
(2) CCF : contrôle en cours de formation
(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

ANNEXE IV

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance

DEFINITION DES EPREUVES

Épreuve — EP1	**ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT**
Unité UP1	**coefficient 7 (dont 1 pour Prévention santé environnement)**

Mode d'évaluation

- **Contrôle ponctuel** :

ACTIVITES	COMPETENCES : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	MODALITES D'EVALUATION
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES **PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE**	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Adopter une posture professionnelle adaptée Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant	Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile. Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP. Le candidat présente deux fiches : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Contenu des fiches : · Présentation du contexte d'intervention · Description des activités Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

- **Contrôle en cours de formation**
  L'une des situations d'évaluation a lieu en centre de formation, l'autre évaluation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ; les deux évaluations sont d'égale valeur.

ACTIVITES	COMPETENCE : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT			
	Situation d'évaluation n°1		Situation d'évaluation n°2	
	Compétences	**Modalité d'évaluation**	**Compétences**	**Modalité d'évaluation**
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins quatre semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Contenu de la fiche : • Présentation du contexte d'intervention • Description de l'activité menée Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.		

PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE			Adopter une posture professionnelle adaptée Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimum de quatre semaines en EAJE. L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. La PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

Evaluation :

Elle porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « Accompagner le développement du jeune enfant ».

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve.

En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Prévention-Santé-Environnement	**Coef. 1**

L'épreuve de Prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Épreuve — EP2	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF
Unité UP2	Coefficient 4

Mode d'évaluation

- **Contrôle ponctuel** :

ACTIVITES	COMPETENCE : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	MODALITES D'EVALUATION
INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS **EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE** **EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM**	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle	Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30 Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2. Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP. L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF ». Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal. Les commissions d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure, des professionnels du secteur.

- **Contrôle en cours de formation** :
  L'une des situations d'évaluation a lieu en centre de formation, l'autre évaluation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ; les deux évaluations sont d'égale valeur.

ACTIVITES	COMPETENCE : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF			
	Situation d'évaluation n°1		Situation d'évaluation n°2	
	Compétences	**Modalité d'évaluation**	**Compétences**	**Modalité d'évaluation**
INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS **EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE** **EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM**	Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	L'épreuve comporte des questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés. Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal. Les commissions d'élaboration de sujet et d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible, des professionnels du secteur.		
			Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimum de quatre semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans). L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. Chacune des PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

Evaluation :

L'évaluation porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « **EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF** ».

En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Épreuve — EP3	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL
Unité UP 3	Coefficient 4

Mode d'évaluation

- Contrôle ponctuel et contrôle en cours de formation :

ACTIVITES	COMPETENCES : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	MODALITES D'EVALUATION
EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	Organiser son action Négocier le cadre de l'accueil Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant Elaborer des repas	Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes Temps de préparation éventuel : 1 h 30 Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve. Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

Evaluation :

L'évaluation porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « **EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL** ».

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

EG1	Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	Coef. 3

L'épreuve de Français, Histoire-géographie et Enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG2	Mathématique – Sciences physiques et chimiques	Coef. 2

L'épreuve de Mathématiques – Sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

EG3	Education physique et sportive	Coef. 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Epreuve facultative de Langue vivante

L'épreuve facultative de Langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.